

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024	
Date d'affichage et de convocation 22 mars 2024	L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 20	<p><u>Etaient présents:</u> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Djemaï LASSOUED, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Jean-Jacques PERCHAT, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Thierry MARIN-CUDRAZ, Olivier BECRET, Estelle BOCKEL, Caroline THUEZ, Francis KLEIJN, Elodie SIMONE, Flavien PARISI, Nathalie CHEVALLIER.</p> <p><u>Pouvoirs:</u> Christine MAHE à Nicole BERGERAT, Martine POULLIE à Séjiane RENE, Thierry TABORSKI à Thierry MARIN-CUDRAZ.</p> <p><u>Absents:</u> Maurice ANDRIEU, Gilles MEKLER, Stéphanie DE CAMPOS, Olivier VELIN, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Djemaï LASSOUED</p>

2024/016 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Madame BERGERAT expose les taux d'imposition de chacune des trois taxes.

Les taux de référence pour 2023 sont les suivants :

- Taux de la taxe du foncier bâti : 37,63 %
- Taux de la taxe du foncier non bâti : 82,33 %
- Taux de la taxe d'habitation : 17,27 %

Compte tenu du contexte économique difficile, il est décidé d'appliquer une hausse de 3,5%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : M. RENE, et 19 pour) :

- **VOTE** les taux d'imposition 2024 comme suit :
 - Taux de la taxe du foncier bâti : 38,95 %
 - Taux de la taxe du foncier non bâti : 85,22 %
 - Taux de la taxe d'habitation : 17,87 %
- **DIT** que la recette prévisionnelle au titre de la fiscalité directe locale d'un montant total de **2 259 281€** sera imputée au budget primitif 2024, articles 73111/73132/73221/748312/74834 en section de fonctionnement.

Fait et délibéré le 04/04/2024
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre.
Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en sous-préfecture de Sarcelles

Le Maire,
Yves MURRU

